



**DISTRICT
GRAND VAUCLUSE
DE FOOTBALL**

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

L'Assemblée Générale d'hiver du **District Grand Vaucluse** aura lieu :

Samedi 25 novembre 2023 à 9h30 (accueil des clubs dès 9h00)
Belambra Clubs – Le « Domaine de Mousquety »
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE



PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 17

DU 24 Novembre 2023

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 20 Novembre 2023

Présents : MM. BENOIT – BERTHELOT – BERANGER – MAKHECHOUCHE – RANC– BEN ALI – SAHBI – RIPPERT
GUIGUE – BERANGIER – MANIERE – IASIO MME GARCIA

En visio : M. BEN AISSA– ALLIO – ARNAUD

Excusés : MME DOSSARD (en délégation à Marseille, à une table ronde sur le football féminin organisé par la ligue méditerranée)

Absent : MME CANOVAS

Assiste : M. PIETRI (Directeur Administratif)

Commissions :

Le Comité de Direction valide les candidatures suivantes :

- M. MAIZEROI Luc – Commission des Délégués
- M. D'ASCANIO Alexandre – Commission Féminine
- Mme NICOLAS Aline – Commission du Statut éducateurs

Le Comité de Direction prend acte des démissions suivantes :

- M. MANQUAT Bruno – Commission de Discipline
- M. OUANICH Stéphane – Commission des Jeunes

Le Comité de Direction prend acte du non-renouvellement de M. TOUROF Wielfried à la Commission Technique.

Ententes :

- Le Comité de Direction est saisi d'une demande d'entente entre les clubs suivants pour une deuxième équipes :

U15 FEMININE :

PHENIX F. CAVAILLON / CALAVON FC : Cette entente évoluera sous le nom de ENT. PHENIX CALAVON2

Le Comité de Direction valide cette entente.

Remerciement :

M. Emile ROUIRE, membre bénévole de la commission des Arbitres, remercie le Comité de direction pour l'invitation au match de l'équipe de France à Nice le samedi 18 novembre

CPS U12 :

Les CPS U12 sont lancés sur 6 sites

Foot féminin :

U6/U9 F : 1 poule de 15 équipes

U10/U11F : 2 poules, Nord 7 équipes et Sud 8 équipes.

Foot Animation :

U6/U7 : 21 poules, 196 équipes
U8/U9 : 31 poules, 271 équipes
U10/U11 : 21 poules, 213 équipes
U12/U13 : 23 poules, 178 équipes

Challenge départemental U11 - Tour préliminaire le 25 Novembre 2023 avec 213 équipes engagées réparties en 3 Zones géographiques
Le règlement du Challenge départemental U11 ainsi que les poules et feuilles de matchs sont disponibles sur le site du District dans l'onglet Documents > Infos pratiques > Foot animation > Challenge départemental U11.

Festival Foot U13 - 1er Tour le 2 Décembre 2023 avec 178 équipes engagées sur ce 1er Tour
Les poules et feuilles de matchs seront disponibles prochainement et seront envoyés aux clubs par mail.

Retour sur les tables rondes arbitres :

• A la suite des tables rondes arbitres / clubs qui ont eu lieu en Septembre et Octobre, il est ressortie une problématique concernant les arbitres assistants bénévoles.

Le pôle formation de la Commission des Arbitres a été saisi à ce sujet et afin de répondre favorablement à cette dernière, souhaite mettre en place une formation spécifique : **Arbitre Assistant Bénévole.**

A l'issue de cette formation, une attestation de formation sera remise aux participants par la Commission des Arbitres.

Cette formation aura lieu le samedi **9 décembre 2023** de 9h à 12h au sein du **District Grand Vaucluse**

Les clubs vont recevoir un lien Forms afin d'inscrire leurs bénévoles.

• Un protocole d'avant match est mis en place entre les arbitres et les dirigeants, éducateurs et/ou présidents de clubs. Ce protocole est en premier lieu lancé sur les catégories D1 et D2 SENIORS

• Il a été demandé la désignation de 3 arbitres en U18 et U19, le pôle désignation va essayer de la faire autant que possible.

Coupe Grand Vaucluse U18/U19 :

La Coupe Grand Vaucluse U19 étant ouverte aux équipes U18, les joueurs pouvant participer à cette coupe sont les joueurs U20 (5 maximums) - U19 - U18 - U17 -U16 sans restriction quant au nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match à la condition d'y être autorisés médicalement comme le prévoit le règlement des Coupes U18 et U19.

Don :

Le District Grand Vaucluse fera parvenir 2 sacs de ballons au District de la Côte d'Opale en raison des intempéries subies.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2023/2024

LISTE DES CLUBS BENEFICIAANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

SP. COURTHEZON JONQUIERES U18R2

ST. MAILLANAIS - D3

ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE

FC TARASCON

FA CHATEAURENARD D1

SORGUES ESP D2

VISAN JS

BARTHELASSE US

BEDARRIDES AS U18D1

VELLERON SO

VIOLES AVS

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2023/2024

F.A. VAL DURANCE - R2 et D2

AV.C. AVIGNONNAIS

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 22 Novembre 2023

Présents : MM. ROCHER Lionel, CRESPIEN Raymond, STORCK Benjamin. Mmes GUEGAN Martine, GONDRAN Lina

Excusé : M. ILAFKIHEN Tarik.

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 102 : BEDARRIDES AS / VENTOUX SUD – FEMININE à 8 D2 du 19/11/2023
DOSSIER N° 103 : ST DIDIDER PERNES / LES MINOT DU VASIO – COUPE GRAND VAUCLUSE U14 du 18/11/2023
DOSSIER N° 104 : VENTOUX SUD / PERTUIS USR – U18 FEMININE à 8 du 18/11/2023
DOSSIER N° 105 : PIOLENC AS / VALAYANS AS – DISTRICT 4 19/11/2023
DOSSIER N° 107 : AUTRE PROVENCE US / AVIGNON US – DISTRICT 1 du 29/10/2023

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 85 : MONTEUX O / AVIGNON US – DISTRICT 1 du 12/11/2023
DOSSIER N° 93 : MONTFAVET SC / ST SATURNIN – U15 Brassage D2/D3 du 12/11/2023
DOSSIER N° 97 : MALAUCENE RG / BEDARRIDES AS – FEMININE à 8 D2 du 08/10/2023
DOSSIER N° 98 : VILLENEUVE FC / CADEROUSSE US – DISTRICT 3 du 08/10/2023
DOSSIER N° 99 : TOURAINE US / CHEVAL BLANC FC – U15 FEMININE à 8 du 07/10/2023
DOSSIER N° 100 : STADE CABANNAIS / DENTELLE FC – FEMININE à 8 D2 du 24/09/2023
DOSSIER N° 101 : LUBERON SC / SAINT JEAN DU GRES – U14 D2 du 30/09/2023
DOSSIER N° 106 : LE THOR US / BARTHELASSE US – DISTRICT 4 du 19/11/2023

COURRIER

Dossier n° 48 : VILLENEUVE / BARBENTANE : Lire évocation est non pas réclamation. En application de l'article 187 alinéa 2.

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 102 : **BEDARRIDES AS / VENTOUX SUD – FEMININE à 8 D2 du 19/11/2023**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par Mme MERCIER Sarah capitaine de **BEDARRIDES AS**

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueuses de l'équipe DE VENTOUX SUD.

Au motif que ces joueuses ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club. L'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 h.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 20/11/2023, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification la feuille de match du 12/11/2023 correspondant à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure FCEA - VENTOUX SUD en F à 11 D1

Il s'avère que les joueuses ci-dessous ont participé à cette rencontre :

- BETTONI Dorine
- BENEDETTO Florine
- LAUGIER Constance

Et ne pouvaient prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à VENTOUX SUD pour en porter bénéfice à BEDARRIDES (article 65 alinéa 2 des règlements du District Grand Vaucluse)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 103 : **ST DIDIDER PERNES / LES MINOT DU VASIO – COUPE GRAND VAUCLUSE U14 du 18/11/2023**

Vu le rapport de Mr BOUCHENTOUF Mansour arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 60eme minute pour cause d'expulsion du N° 1 et des blessures des n° 4, 5 et 6 du club de LES MINOTS DU VASIO, cette équipe s'est retrouvé en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 19 à 0 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à LES MINOTS DU VASIO (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 104 : **VENTOUX SUD / PERTUIS USR – U18 FEMININE à 8 du 18/11/2023**

Vu le courrier électronique de Mr le Secrétaire de PERTUIS USR en date du 16/11/2023 qui précise :

« L'équipe de PERTUIS USR ne sera pas présente à la rencontre du 18/11/2023 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à PERTUIS USR (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 105 : **PIOLENC AS / VALAYANS AS – DISTRICT 4 19/11/2023**

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mr FATNASSI Balir arbitre officiel :

A 15h00, heure du coup d'envoi l'équipe de PIOLENC AS n'était pas présente sur le terrain

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à PIOLENC AS (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 107 : **AUTRE PROVENCE US / AVIGNON US – DISTRICT 1 du 29/10/2023**

Attendu que l'article 187 alinéa 1 stipule que les « réclamations ne peuvent être retirées par le club les ayant formulés »

Vu l'évocation portée par M VERA G Président de AUTRE PROVENCE US jugée irrecevable car mal formulée et non nominative.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit l'évocation irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain AUTRE PROVENCE US- AVIGNON US 0 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 20 Novembre 2023

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS,

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

La programmation des matchs en retard (17/12 et 07/01) sera faite le 27/11

D2 :

Le match N° 26501536 : ORANGE FC / CHATEAURENARD FA du 26/11 et N° 26501547 : ORANGE FC / GORDES ESP du 10/12 se joueront sur le stade de VISAN à 15H00.

D3 :

Le match N° 26502203 : ALPILLES FC / ROGNONAS du 03/12 se jouera à Maussane (Simon Barbier) à 15H00.

La modification pour le match N° 26502382 : TARASCON SC / BARTHELASSE ne peut être acceptée l'éclairage du Stade René Cassin n'étant pas homologué.

D4 :

Le match N° 26504756 : LACOSTE US / BARTHELASSE du 03/12 se jouera à 13H00.

Le match N° 26505144 : PERTUIS USR 3 / GADAGNE ESP 4 du 03/12 se jouera à 13H00 au stade du Farigoulier.

En **Poule A** : SARRIANS COM 2 déclare Forfait Général

SECTEUR COUPE

Suite à un problème informatique les tirages de coupe ULYSSE FABRE et ESPERANCE se feront le Lundi 27/11 à 16h.

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 21 Novembre 2023

Présents : MM. GARCIA, BOCHET, ABEILLE. Mme NICOLAS

Excusés : M. DANY

SECTEUR CHAMPIONNAT

Désignations matchs en retard :

DIVISION	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE
U19D1	26807481	ISLE BC	DENTELLES FC	06-janv
U19D1	26807485	SARRIANS	ORANGE GRES	06-janv
U19D1	26807499	CHATEAURENARD FA	AVIGNON OUEST	06-janv
U18D1	26854367	SCJ	ST SATURNIN US	06-janv

U18D1	26854368	CHEVAL BLANC	CALAVON FC	06-janv
U18D1	26854372	PIOLENC AS	GOULT ROUSSILLON	06-janv
U18D1	26856200	DENTELLES FC	ST REMY FC	06-janv
U17D1	26621700	ISLE BC	ST JEAN DU GRES	07-janv
U17D1	26621702	VEDENE LE PONTET	CAVAILLON ARC	07-janv
U17D1	26621701	SCJ	TOURAINES US	07-janv
U17D1	26621703	CALAVON FC	MISTRAL ACADEMIE	07-janv
U17D1	26621705	ETOILE D'AUBUNE	VAL DURANCE FA	07-janv
U16D1	26621462	ST DIDIER PERNES	AVIGNON OUEST	07-janv
U16D1	26621463	SCJ	AVIGNON AC	07-janv
U16D1	26621464	CALAVON FC	LE PONTET VEDENE	07-janv
U16D2	26905357	NYONS FC	SCJ 2	26-nov
U16D2	26905355	FCEA	ST SATURNIN US	07-janv
U16D2	26905356	BOLLENE RCB	E. AUBUNE	07-janv
U16D2	26905358	MALAUCENE RG	MONTEUX O.	07-janv
U16D2	26905676	ST JEAN DU GRES	MAILLANE SDE	10-déc
U15D1	26621038	ST DIDIER PERNES	ORANGE FC	07-janv
U15D1	26621039	MISTRAL ACADEMIE	JS APT	07-janv
U15D1	26621040	CAVAILLON ARC	PERTUIS USR	07-janv
U14D1	26670175	LAPALUD US	ST DIDIER PERNES	20-déc
U14D2	26904498	VILLENEUVE FC	ORANGE FC	06-janv
U14D2	26904502	CAMARET AS	ST DIDIER PERNES	06-janv
U14D2	26926376	PROVENCE RC	VELLERON SO	06-janv
U14D2	26904806	AVIGNON US	LUBERON SC	06-janv

Rencontres reportées les 11 et 12 Novembre 2023 :

Les rencontres de **Brassages U15 et U17** sont fixées au Dimanche 17 Décembre 2023

U15D1 : Le match N° 26621060 : **MISTRAL ACADEMIE / CAVAILLON ARC** date envisagée le samedi 23 décembre

U16D2 : Le match N° 26905376 : **FCEA / BOLLENE RCB** date envisagée le samedi 23 décembre

U16D2 : Le match N° 26905377 : **VILLENEUVE FC / NYONS FC** a jouer le Dimanche 07 Janvier 2024

Rencontres catégories U18D1 et U19D1 et D2 :

U18D1 :

Rencontres du 21/10/2023, reportées au 01/11/2023 et à nouveau reportées, date prévue le Samedi 23 Décembre 2023 :

Le match N° 26854355 : **PROVENCE RC / CALAVON FC**

Le match N° 26856196 : **PIOLENC AS / ST REMY FC**

U19D1 :

Rencontres du 21/10/2023, reportées au 28/10/2023 et 01/11/2023 et à nouveau reportées, date prévue le Samedi 23 Décembre 2023 :

Le match N° 26807468 : **ISLE BC / CHATEAURENARD FA**

Le match N° 26807472 : **SARRIANS / AVIGNON OUEST**

U19D2 :

Le match N° 26950467 : **CHATEAURENARD FA 2 / PERTUIS USR** reporté le 11/11/2023 est fixé le 09/12/2023

Reste à désigner :

U19D1 :

Le match N° 26807501 : DENTELLES FC / SARRIANS COM

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 21 Novembre 2023

Présents : Mme DOSSARD (Présidente), Mme NOVELLI, M. VIDAL, M.BES, M. LE GALL.

Excusés : Mme GARCIA, Mme DOUZON, Mme WIDORSKI, M. ZANDOMENEGHI, M. ZAFRA.

CORRESPONDANCE

FC CHEVAL VS MINOTS DU VASIO MATCH N°27236413 DU 18/11 merci de nous transmettre une date de report pour votre match non joué.
VENTOUX SUD : : Lu et pris note de votre courrier pour le changement d'horaire contre PHENIX Cavaillon.
FC MONTEUX : Prise en compte de votre courrier, une nouvelle date vous sera proposé pour recevoir U10F-U11F en février.
AC AVIGNON : prise en compte des modifications des horaires

SECTEUR CHAMPIONNATS

Rappel aux clubs :

UTILISATION DE FOOTCLUBS POUR TOUTES DEMANDES DE MODIFICATION : DATE/ HORAIRES/ TERRAIN.

Important de signaler 8 jours minimum des modifications de lieux de matchs ou horaires sur FOOTCLUBS afin de permettre d'informer les arbitres prévus des changements.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

SUITE TIRAGE COUPE DE LA LIGUE, match du 19/11 reporté :

Match N° 26805121 du 15/10/23 ETOILE D'AUBUNE 1- FCF MONTEUX 2 se jouera le **17/12/23**

Match N° 26805095 du 29/10/23 FCEA 1 – O. BARBENTANE se jouera le 17/12/23

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

PROMOTION : Les matchs non joués de la journée 7 du 05/11/23 sont reporté au 07/01/24
La Journée 13 est reportée à une date ultérieure

ESPOIR : Les matchs non joués de la journée 7 du 05/11/23 sont reporté au 07/01/24
La Journée 13 est reportée à une date ultérieure

FOOT ANIMATION

Attention les autorisations parentales ne sont pas autorisées pour les plateaux, les joueuses doivent avoir une licence officielle FFF pour participer aux plateaux féminins de U6F-U9F et U10F-U11F.

U6-U9F :

Prochain plateau le 09 décembre 2023 : Futsal de Noël à Sorgues

U10-U11F :

Prochain plateau le 25 novembre 2023 chez A (sur le site du district)

Site 1 : Cheval blanc

Site 2 : Courthezon/Jonquieres

Dans l'objectif du développement du football féminin, nous avons étudié la possibilité de faire deux poules géographiques pour les U10-U11F.

Site 1	Site 2
APT JS	MONTEUX FCF 1
VEDENE LE PONTET AC	MONTEUX FCF 2
CALAVON 1	COURTHEZON JONQUIERES FC1
CALAVON 2	COURTHEZON JONQUIERES FC2
FC CHEVAL BLANC 1	MORIERES LES AVIGNON

TARASCON FC 1	ACA 1
TARASCON FC 2	ACA 2
FC CHEVAL BLANC 2	

Calendrier sur le site du DISTRICT avec les nouvelles dates. Vous pourrez constater que les journées organisées en U10 et U11F sont en alternance avec les plateaux U8-U9 garçons afin de faciliter la participation des joueuses aux plateaux féminins.

RAPPEL : licence OBLIGATOIRE pour les catégories U10F-U11F.

SECTEUR COUPE

COUPE CHABAS SENIORS F A 11

Equipe engagées : ENT.PHENIX C-CALAVON 1, ETOILE D'AUBUNE 1, F.C. AUREILLOIS 1, F.C. FEMININ MONTEUX 2, F.C. ST REMOIS 1, FCEA 1, LES ANGLÉS EMAF 1, LES MINOTS DU VASIO 1, O. DE BARBENTANE 1, O. EYRAGUAIS 1, U.S. TOURAINE 1, VENTOUX SUD FC M/B 1

1^{er} tour 21 JANVIER (cadrage)
 2^{ème} tour 18 février
 3^{ème} tour 14 avril
 FINALE 8 mai

COUPE AMITIE SENIORS F A 8

Equipe engagées : A.S. RASTEAU 1, AC VEDENE LE PONTET 1, ASV 1, AV.S. BEDARRIDAI 1, DENTELLES F. C. 1, ENT.PHENIX C-CALAVON 2, F.C. BONNIEUX 1, F.C. CHEVAL BLANC 1, FCEA 2, GORDIENNE ESPERANCE 1, L'ETOILE D'AUBUNE 2, MALAUCENE RG 1, MOLLEGES EYGALIERES 1, O. NOVAIS 1, SP.C. MONTFAVET 1, ST ANDIOL OLYMPIQUE 1, ST JEAN GRES FONTV. 1, STADE CABANNAIS 1, TRAVAILLAN F.C. 1, U.S. CADEROUSSENIENNE 1, UST GADAGNE CAUMONT 1, VENTOUX SUD FC M/B 2

1^{er} tour 17 décembre
 2^{ème} tour 28 janvier
 3^{ème} tour 18 février
 4^{ème} tour 14 avril
 FINALE 8 mai

COUPE GRIOLET 18F

Equipe engagées : A.S. RASTEAU 1, F.C. CARPENTRAS 1, F.C. CHEVAL BLANC 1, GRAVESON ENT 1, JSA 1, LMDV 1, PERTUIS USR 1, U.S. CADEROUSSENIENNE 1, VENTOUX SUD FC M/B 1

1^{er} tour 27 janvier (cadrage)
 2^{ème} tour 17 février
 3^{ème} tour 13 avril
 FINALE 8 mai

COUPE GRAND VAUCLUSE 15F

Equipe engagées : A.S. RASTEAU 1, AC VEDENE LE PONTET 1, AV. C. AVIGNONNAIS 1, ENT.PHENIX C-CALAVON 1, F.C. CARPENTRAS 1, F.C. CHEVAL BLANC 1, F.C. ST REMOIS 1, F.C. TARASCON 1, JSA 1, L'ETOILE D'AUBUNE 1, LMDV 1, O. EYRAGUAIS 1, PERTUIS USR 1, SCJ 1, SP.C. MONTFAVET 1, ST JEAN GRES FONTV. 1, U.S. TOURAINE 1, VENTOUX SUD FC M/B 1

1^{er} tour 27 janvier
 2^{ème} tour 24 février (cadrage)
 3^{ème} tour 30 Mars
 4^{ème} tour 13 avril
 FINALE 8 mai

Tirage coupe :

Mardi 05 décembre au DISTRICT 18H30. Les clubs sont invités à venir pour assister au tirage des coupes.
 Moment de convivialité offert par le District.